

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**COMMUNE DE MOUSSAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014 n° 49/2014**

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**AUTORISATION DE CESSIION A TDF D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB93**  
**SUPPORTANT UN RELAIS RADIOELECTRIQUE TDF**

**L'an deux mille quatorze et le dix neuf novembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.**

**17 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Cédric LIGNON, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

**2 procurations :** Martine ROUBY à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc MOREL.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	15
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	4

Il est exposé au Conseil Municipal l'offre de TDF portant sur l'acquisition d'un terrain de l'ordre de 100 m<sup>2</sup> occupé par un relais radioélectrique de TDF, sur une partie de la parcelle cadastrée AB 93 près du réservoir au lieu-dit LE ROUCAN, parcelle dont la commune est propriétaire.

Précision étant ici faite que le bien est actuellement loué pour 65 m<sup>2</sup> à TDF au titre d'un bail signé en 2 000, et étant précisé qu'il existe sur la parcelle des armoires techniques et un pylône d'une hauteur de 30 m appartenant à TDF.

L'offre est formulée sur la base d'un prix d'acquisition d'un montant définitif de quatre vingt dix mille euros (90 000 €) payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente.

Le prix s'entend « net vendeur », c'est-à-dire que l'ensemble des droits de mutation et frais des notaires est à la charge de TDF, y compris les bornages par géomètre.

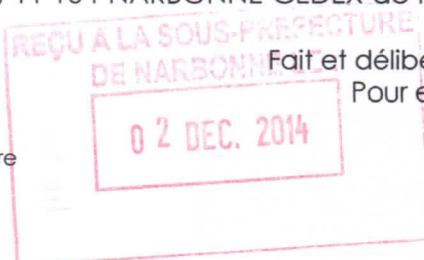
**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, et à la majorité,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié de cession de 100 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 93 avec la Société TDF au prix de 90 000 € net vendeur.

**CHARGE** la SCP ANDRE-RAPINAT-GAUTIER, Notaires Associés successeurs de Me Bernard PECH de LACLUSE, 2 bis rue Littré, BP 439, 11 104 NARBONNE CEDEX de représenter les intérêts de la Commune.

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le 21/12/14  
et de sa publication le 21/12/14



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Claude CODORNIU